

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La cession des duchés à l'Allemagne paraît devoir être une source féconde de divisions entre les Etats qui composent la Confédération germanique, et l'on peut déjà prévoir le moment où les Allemands les plus sages reconnaîtront qu'à tout prendre, il aurait encore mieux valu laisser le Schleswig et le Holstein au Danemark.

On lit dans la *Gazette de l'Allemagne du Nord* : « Le retard apporté aux négociations de paix dépend uniquement des difficultés qu'offre la répartition financière entre le Danemark et les duchés, cette répartition exigeant des travaux préparatoires étendus. »

La *Gazette* ne croit pas que l'Autriche et la Prusse aient pris encore une résolution définie, vive relativement au gouvernement provisoire des duchés.

Selon la *Correspondance générale*, les négociations de paix s'ouvriront la semaine prochaine.

Les ministres plénipotentiaires danois ont reçu leurs instructions définitives, et rien ne s'oppose plus à l'ouverture des négociations qui est annoncée pour le commencement de cette semaine. Cependant, d'après la *Constitution*, de Vienne, M. de Quaade, ne trouvant pas ses instructions assez complètes, aurait demandé un plein pouvoir subsidiaire.

Le gouvernement intérimaire des duchés, que la Prusse a si fort à cœur, sera-t-il com-

posé de trois membres, dont l'un serait le représentant de la Confédération germanique ?

C'est une question qui ne paraît pas encore résolue. La nomination d'un commissaire fédéral serait un échec pour la Prusse; aussi, les journaux dévoués à M. de Bismark, repoussent-ils avec vivacité toute proposition de cette nature.

Les Prussiens s'établissent dans les duchés comme s'ils ne devaient pas en sortir; ils ont loué pour deux ans, à Ottensen, un local affecté au service postal de campagne pour les troupes prussiennes.

On écrit de Berlin à la *Gazette d'Augsbourg* que le gouvernement prussien n'a fait aucune concession réelle au cabinet de Vienne relativement à la question de douane et de commerce.

L'*Ost Deutsche Post*, de Vienne, attache une très-grande importance à ces concessions. « L'attitude de la Prusse dans la question commerciale, dit ce journal, est la pierre de touche de la solidité de notre alliance, le gradimètre de la confiance qu'elle mérite aujourd'hui. C'est ici qu'il faut tenir ferme et mettre de tous côtés les égards. »

La feuille autrichienne s'irrite des fins de non recevoir opposées par la Prusse, et « qui doivent stupéfier le partisan le plus sincère de l'alliance austro-prussienne. »

Ce langage s'accorde avec l'insistance que semble apporter le gouvernement autrichien dans cette affaire.

Nous recevons de Vienne la dépêche suivante, sous la date du 20 août :

« La *Gazette de Vienne*, contient un article de félicitations à l'occasion de l'arrivée du roi de Prusse.

Il est dit que cette visite prend une plus haute importance, si l'on considère les événements glorieux accomplis dans ces derniers temps par l'union de l'Autriche et de la Prusse, et par la conviction qui devient plus forte partout, que cette union constitue une des garanties les plus essentielles de la paix de l'Europe, de la sécurité et de l'indépendance de l'Allemagne. »

On écrit de Dresde, 18 août :

La Saxe, cédant à des sollicitations pressantes, a retiré la proposition invitant la Prusse et l'Autriche à donner à la Diète des explications.

On assure que c'est par suite d'une note identique de l'Autriche et de la Prusse, rédigée dans les termes les plus énergiques, que M. de Beust a retiré la proposition qu'il devait présenter à la Diète fédérale.

M. de Bismark serait allé jusqu'à menacer la Saxe d'une invasion des troupes prussiennes, si le cabinet de Dresde donnait suite à son projet de motion.

Une correspondance, adressée de Turin au *Journal des Débats*, après avoir reproduit les rumeurs auxquelles donnent lieu, en Italie, le voyage du général Menabrea à Vichy et celui du prince Humbert, se livre aux réflexions suivantes :

« Une seule chose est certaine en tout ceci, c'est qu'en Italie l'alliance française est plus

en faveur que jamais. L'Angleterre a beau se féliciter de sa politique en Danemark, il est certain que son influence morale est singulièrement amoindrie. Autrefois il y avait ici, non pas un parti anglais, mais un parti qui vantait sans cesse l'Angleterre et qui cherchait à la mettre en concurrence avec la France, si l'on peut employer une telle expression.

Aujourd'hui personne n'a plus le courage d'exprimer de telles opinions. Le public répondrait par le mot Danemark. C'est un sujet sur lequel les caricaturistes ne cessent d'exercer leur verve depuis trois mois. »

Les troubles qui ont éclaté à Belfast s'aggravent au lieu de se calmer. Voici ce qu'en dit l'*International* du 18 :

« Les nouvelles que nous avons reçues hier de Belfast sont d'un caractère alarmant. Les catholiques des classes inférieures de la société sont exaspérés des persécutions constantes du parti orangiste qui, cette fois encore, a provoqué la lutte; aussi, hier matin, cinq cents ouvriers catholiques ont défilé les charpentiers qui appartiennent au parti orangiste. Ces derniers ont brisé la devanture d'une boutique d'armurier, d'où ils ont enlevé les armes, et ils ont commencé à parcourir la ville munis de haches, de piques et de sabres. La police a fait plusieurs décharges sur la foule. Il y a eu trois personnes tuées et un grand nombre de blessées.

Le parti catholique a tenu une grande réunion dans laquelle il a nommé une députation chargée de se rendre à Dublin pour demander que la magistrature locale, dans laquelle les catholiques n'ont aucune confiance, soit remplacées par deux commissaires du gouver-

FEUILLETON.

5

LE CLOS DES PEUPLIERS.

(Suite.)

VI.

Dans la soirée, M. Prugnot vint voir son neveu pour essayer de le consoler. Mais ses paroles ne produisirent aucun effet sur le jeune homme, qui l'écouta sans avoir l'air de le comprendre. Il paraissait frappé d'insensibilité.

Le curé, effrayé en présence d'un aussi grand désespoir, se retira. Il commençait à se repentir du rôle qu'il avait joué près de Thérèse en l'amenant à céder à la volonté de son père. Il s'accusait d'avoir séparé les deux jeunes gens et n'était pas éloigné de croire qu'il aurait dû, au contraire, s'employer pour eux auprès de M. Ramon et encourager la résistance de la jeune fille.

Marguerite appela Julien pour dîner. Il répondit qu'il n'avait pas faim, et malgré toutes les instances de la gouvernante, il refusa de sortir de sa chambre. La bonne fille ne savait rien de ce qui se passait,

mais en voyant la tristesse de M. Prugnot, elle comprit que son cher Julien devait être très-malheureux.

A minuit, le jeune médecin n'avait pas encore quitté la place qu'il occupait au moment de la visite de son oncle. Assis près de la table, sa tête dans ses mains, il pleurait toujours, de sourds gémissements s'échappaient de sa poitrine oppressée. Des pensées étranges, des idées incohérentes se croisaient, se heurtaient dans sa tête malade. Sa raison semblait l'abandonner, il ne savait plus s'il souffrait. Son être était anéanti.

— Thérèse! Thérèse! s'écria-t-il; vous ne savez pas aimer, puisque votre amour n'a pas été assez fort pour vous faire résister à votre père. Vous avez oublié vos promesses et trahi vos serments; vous avez fait plus, vous m'avez enlevé la sainte croyance que j'avais en vous.

Mais non, répéta-t-il, elle m'aime, j'en suis sûr; elle n'a dû céder qu'aux menaces de son père. Pauvre Thérèse! je l'accuse, et dans ce moment elle souffre peut-être autant que moi. Son père a-t-il donc le droit de disposer de son cœur? Non, il y a des lois pour la protéger. Mais est-ce à moi à les invoquer, ces lois? Mon oncle a raison, je suis pauvre,

je dois me taire. Ne plus revoir Thérèse! la perdre pour toujours! Oh! cette pensée est affreuse! Si je pouvais lui parler une fois, une seule fois, peut-être... Mais comment? Rentrer chez M. Ramon serait une lâcheté. Tout ce que je puis faire, c'est de lui écrire.

Il alluma une bougie, se plaça devant son bureau et écrivit ces lignes.

« Qu'avez-vous fait, Thérèse? Il y a quelques jours à peine, vous me promettiez de m'aimer toujours, et vous consentez à en épouser un autre. Ou vous ne m'aimiez pas, ou vous avez manqué de force, Thérèse. Lequel croire? Dois-je vous plaindre ou dois-je vous accuser? Si votre amour avait été aussi grand que le mien, aucune puissance humaine n'aurait pu nous désunir et briser en un instant l'œuvre de plusieurs années. Vous étiez l'espoir et le but de ma vie, Thérèse; j'ai attendu le bonheur que vous deviez me donner, et c'est au moment de l'obtenir que je dois y renoncer.

« N'avez-vous donc plus le souvenir du passé? Votre mère a vu naître et grandir notre amour; elle a souri à nos premiers baisers; elle m'a appelé son fils: « Aimez-vous! nous disait-elle en nous embrassant; aimez-vous! un jour vous serez heureux. »

Je me souviens de ces paroles, Thérèse; et vous, vous les avez oubliées.

« Mais non, vous étiez sincère; vous m'aimiez encore, je veux le dire. Vous n'épouserez pas M. Daumer. Votre père peut vous refuser à mon amour, mais il ne saurait vous contraindre à vous marier avec un autre. Sachez-le, Thérèse, le seul obstacle qui nous sépare, c'est mon manque de fortune. Eh bien! je travaillerai, je deviendrai riche puisqu'il le faut. Oh! je ne manquerai jamais de courage tant que j'aurai l'assurance que vous pensez à moi et l'espoir de vous obtenir.

« J'attends votre réponse, Thérèse; mon bonheur, ma vie en dépendent. JULIEN. »

Il plia sa lettre, la cacheta, et alla s'appuyer sur l'entablement de la fenêtre. En face de lui l'horizon commençait à blanchir, les étoiles disparaissaient une à une. Un rossignol, par son chant langoureux, saluait les premières lueurs du crépuscule.

Le soleil se leva, Julien le vit paraître et monter avec joie, l'heure de se rendre au Clos des Peupliers approchait.

Marguerite vint frapper à sa porte. Il lui ouvrit.

— Quoi! vous êtes déjà levé, monsieur Julien?

— Oui, Marguerite, je suis déjà levé.

nement. Un comité de protection s'est également formé, et on a ouvert une souscription pour acheter des armes dans le cas où le gouvernement refuserait cette demande. Il est arrivé hier soir, dans la ville de nouvelles troupes et un renfort de police. »

« L'Index, de Londres, prédit qu'un armistice sera conclu en Amérique avant trois mois, à moins que les confédérés ne subissent de grands désastres. Le même journal dit que la convention démocratique de Chicago doit choisir un candidat à la présidence favorable à la paix. L'Index base sa prédiction sur un changement récent d'opinions dans le Nord. »

La nouvelle invasion des confédérés en Maryland et en Pensylvanie est terminée.

Le cabinet de M. Lincoln va subir un nouveau remaniement. M. Stanton, ministre de la guerre, a donné sa démission.

Ainsi, les deux principaux membres de ce cabinet, M. Chase, ministre des finances, et le ministre de la guerre se retirent au moment où les élections présidentielles rendent plus critique la position de M. Lincoln, qui aspire à être réélu.

Les nouvelles de l'Amérique du Sud sont des plus graves : la paix est rompue dans la république de l'Uruguay. Les ministres plénipotentiaires d'Angleterre, du Brésil et de la Confédération argentine, dont le médiation avait amené, entre les deux parties en armes, l'arrangement du 18 juin, ont dû quitter Montevideo devant le mauvais vouloir du président Aguirre.

Le général Florès, qui devait désarmer ses bandes, tient toujours la campagne.

Le Tampico, venant de la Vera-Cruz, est arrivé jeudi à Saint-Nazaire avec 93 passagers, apportant en France 5 millions de francs. Les adhésions au gouvernement mexicain se multiplient, et les chefs juaristes font successivement leur soumission.

On lit dans le *Moniteur* :

« Les nouvelles du Mexique apportées par le Tampico, parti le 16 de Vera-Cruz, marquent que la situation est excellente dans le nouvel empire.

» L'empereur Maximilien a pris en main, dès son arrivée, la haute direction de toute l'administration civile et financière, tout en laissant aux généraux commandant le territoire les pouvoirs nécessaires pour terminer leur œuvre.

» Quelques engagements de peu d'importance entre nos troupes et les bandes rebelles sont signalés par les dépêches.

» Le 6 juin, une reconnaissance conduite par le capitaine Bézard, du bataillon de tirailleurs, contre les troupes d'Alvarès, ren-

contra l'ennemi près d'Acapulco ; il l'attaqua avec vigueur, le mit en fuite, et lui prit quatre pièces d'artillerie, des chevaux et des munitions.

» Le 27 de ce mois, Guzman, chef redouté, tombait entre les mains du capitaine de Musset.

» Le 2 juillet, Zitacuaro, dans le Michoacan, tombait sans résistance sous les forces combinées du général Marquez et du colonel Lamadrid. L'ennemi laissa entre nos mains 150 hommes, des munitions et des armes.

» Nous avons donné hier la relation de la prise de Conejo et de Tlacotalpan, qui va rendre à la tranquillité et à la prospérité une contrée extrêmement riche.

» Les travaux de réparation du chemin de fer continuent, autant que le permet la mauvaise saison.

» L'état sanitaire est satisfaisant, malgré la saison des pluies. Dans les Terres-Chaudes, les hôpitaux sont presque vides.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« La ville de Smyrne vient d'être le théâtre de quelques désordres qui heureusement n'ont pas eu de suites fâcheuses.

» Un derviche arrivant de Médine, s'étant mis à annoncer la fin du monde, cette prophétie a produit sur les habitants de Smyrne et de la contrée environnante une profonde impression en excitant parmi les musulmans la fureur des uns et la cupidité des autres.

» En même temps, une bande de Candiotes, récemment débarqués, parcourait la ville en menaçant d'y mettre le feu, pour la livrer au pillage de concert avec la population musulmane.

» La panique occasionnée par cet incident n'a pas tardé à se calmer devant l'attitude énergique de l'autorité qui, sur les observations du consul général de France, s'est décidée à opérer l'arrestation de ces Candiotes.

» L'avis à vapeur de la marine impériale, la *Mouette*, détaché par le contre-amiral d'Abouville, a passé huit jours sur la rade de Smyrne.

» A la date du 10 août, le calme le plus complet était rétabli dans cette ville, où venait de rentrer, après un séjour de quelque temps à Constantinople, le gouverneur général Cabouli Pacha. »

Les lettres d'Algérie signalent de nouveaux troubles dans la province d'Oran.

Si-Mohammed aurait entraîné les tribus des Larbas et quelques autres à la tête desquelles il aurait allumé des incendies, commis des assassinats et pillé divers caravansérails. La tranquillité règne dans le reste de la province d'Oran et dans celle de Constantine. Les troupes établies sur les limites du Tell en ferment l'accès aux insurgés.

LE ROI D'ESPAGNE A PARIS.

La représentation de gala donnée jeudi à l'Opéra comptera parmi les plus belles solennités de ce genre qu'on ait encore vues.

La salle avait été décorée pour la circonstance.

A leur entrée dans la salle, Leurs Majestés ont été accueillies de la manière la plus chaleureuse et la plus sympathique ; puis l'orchestre a exécuté la marche royale espagnole, arrangée par M. Jules Cohen. Elle a produit un très-grand effet.

Le roi d'Espagne était placé dans la loge impériale, entre l'Empereur, qui avait à sa gauche la princesse Mathilde, et l'impératrice, qui elle-même avait à sa gauche le prince Lucien Murat.

Sur le même rang, à gauche et à droite de Leurs Majestés, on remarquait encore la princesse Lucien Murat, le prince et la princesse Joachim Murat et la princesse Anna Murat.

Derrière Leurs Majestés se trouvaient les grands-officiers de service, et au-devant de la loge impériale étaient les personnes de la maison de l'Empereur et de la maison du roi d'Espagne.

On a représenté le ballet de *Néméa* qui a été vivement applaudi. Leurs Majestés ont souvent daigné donner le signal des applaudissements. Vers onze heures, cette imposante représentation était terminée, et Leurs Majestés ont retrouvé au départ les acclamations respectueuses et sympathiques qui les avaient accueillies à l'arrivée.

Au moment où Leurs Majestés ont quitté la salle, l'orchestre de l'Opéra a joué de nouveau, au milieu des plus vives acclamations, la marche espagnole.

Vendredi 19, a eu lieu une grande revue de la garde impériale, de l'armée de Paris et de la garde nationale, formant un effectif d'environ 50 mille hommes.

A deux heures et demie, toutes les troupes avaient pris dans le Champ-de-Mars les positions qui leur avaient été assignées ; à trois heures précises, S. M. l'Empereur, accompagné du roi d'Espagne, est arrivé sur le terrain et a passé devant le front des troupes ; le défilé a été magnifique.

Les fêtes de Versailles ont été des plus brillantes. Un avis du maire de la ville, affiché dès le matin, avait fait savoir aux habitants que le cortège impérial et royal se rendrait directement aux Trianons. Il annonçait qu'en quittant ces résidences la fête de jour commencerait dans le grand parc, où le public serait admis jusqu'à la fin. A partir de ce moment, les grilles devaient être fermées toute la nuit.

Vers cinq heures, moment fixé pour le commencement des grandes eaux, une foule im-

mense stationnait entre les grilles des Trianons et celles de l'extrémité du grand parc. Le cortège est bientôt sorti et a été acclamé sur tout son parcours par les cris mille fois répétés de : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! Vive le roi d'Espagne !

Dans la première voiture se trouvaient, à gauche, le roi d'Espagne, ayant en face de lui le Prince Impérial, et à sa droite l'Impératrice, en face de lui l'Empereur. Le général Fléury était à cheval du côté de la portière de droite. Une dizaine de voitures, également couvertes et attelées de quatre chevaux, avaient et ont parcouru les diverses allées du parc qui conduisent aux principales pièces d'eau, jusqu'au bassin de Neptune qui fut le dernier visité.

Vers sept heures, le parc était entièrement évacué et livré à des centaines d'artificiers qui achevaient les préparatifs de la fête de nuit.

Ce n'était pas seulement dans les grands marronniers près du château qu'il s'agissait de placer les lanternes vénitiennes. L'Empereur aurait voulu qu'il y en eût partout sans exception. Aussi a-t-il fallu plusieurs centaines d'artilleurs, armés de longues perches surmontées de crochets, pour loger dans tous les arbres du parc des milliers de lanternes rouges, dont l'effet a été si remarquable pour les spectateurs assistant à la fête du haut de la terrasse qui domine tout le parc.

Pour les articles non signés : P. GONN.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

« Sa Majesté le roi d'Espagne a fait remettre au ministre de l'intérieur cinq mille francs pour les incendiés de Limoges. »

— Un décret rendu sur le rapport du ministre des travaux publics confère aux préfets le droit de statuer sur l'établissement ou la suppression des foires et marchés.

Ce décret a un double but, parfaitement expliqué dans le rapport de M. Béhic. D'une part, il simplifie et abrège la procédure à suivre pour l'établissement des foires et marchés ; de l'autre, il marque un nouveau pas dans la voie ouverte par le décret du 25 mars 1852 sur la décentralisation administrative.

— L'escadre anglaise de la Manche a reçu l'ordre de rallier le 1^{er} septembre à Leth, pour escorter en Danemark le prince et la princesse de Galles.

— Le congrès international réuni à Genève pour régler la neutralisation des ambulances en temps de guerre, a terminé ses travaux : quinze gouvernements ont adhéré au programme du congrès.

— La cuisine française s'est trouvée, parait-il, du goût des ambassadeurs du Japon ; ils

— Sainte Vierge, s'écria-t-elle en regardant le lit, vous ne vous êtes pas couché. Vous n'avez pas mangé hier soir, vous n'avez pas dormi cette nuit, vous voulez donc vous rendre malade, monsieur Julien ?

— Tranquillisez-vous, Marguerite.

— Oh ! il y a quelque chose de mauvais pour nous dans tout cela. M. le curé a pleuré en vous quittant hier ; oui, monsieur Julien, il a pleuré.

— Cher oncle, pensa le jeune homme.

— Qu'est-ce que cela signifie ? On ne peut donc pas me le dire ? continua Marguerite.

— Vous le saurez un jour.

— Il est des choses qu'une femme devine aisément, monsieur Julien ; vous avez à vous plaindre de quelqu'un.

— Peut-être, Marguerite.

— Sortirez-vous aujourd'hui ?

— Oui.

— Vous irez au Clos.

— Pourquoi me faites-vous cette question ?

— Parce que je croyais... que vous n'iriez plus. Julien la regarda avec surprise.

— Vous ne vous êtes pas trompée, Marguerite, vous avez deviné la cause de mon chagrin... Voulez-

vous préparer mon déjeuner ? ajouta-t-il.

— Qu'est-ce que vous désirez manger ?

— Ce que vous voudrez.

— J'ai des œufs frais.

— Des œufs, soit ; ce sera plus vite fait.

Une heure après, Julien arrivait au Clos des Peupliers. Mais au lieu d'y entrer par la ville, il prit un sentier à gauche et descendit jusqu'à la Meuse en longeant le jardin et le parc. Il ne savait pas encore comment il pourrait faire parvenir sa lettre à Thérèse.

Un seul moyen facile était de la remettre à un domestique de M. Ramon ou à un garçon de ferme, et ce moyen n'offrait pas une très-grande sûreté. Julien ne connaissait pas assez les personnes attachées au Clos des Peupliers pour avoir en elles une entière confiance. Alexandrine, la femme de charge, était la seule à qui il pouvait confier sa lettre sans crainte, mais il fallait la rencontrer.

Il pénétra dans le parc et s'y promena pendant une heure environ. Il s'était peu à peu rapproché des jardins en ayant soin de marcher au milieu des massifs, derrière les haies et les buissons, tant il craignait d'être vu par M. Ramon.

Enfin, une femme sortit de la maison et s'avança

dans la direction de Julien. C'était Alexandrine. Elle s'arrêta à quelques pas de l'endroit où le jeune homme se tenait caché et se mit à cueillir des fraises.

Julien l'appela doucement. En entendant prononcer son nom, Alexandrine regarda autour d'elle avec étonnement.

— C'est moi, dit Julien en passant sa tête à travers le feuillage.

— M. Julien ! je ne pensais guère vous trouver ici, dit Alexandrine en s'approchant du jeune homme.

— Pouvez-vous me donner des nouvelles de Mlle Thérèse ?

— Mademoiselle, ah ! la pauvre petite, depuis hier, elle pleure tant que ça fait pitié.

— Elle pleure ! serait-il vrai ?

— C'est facile à comprendre ; mademoiselle vous aime et il faut qu'elle épouse M. Daumer. C'est bien malheureux tout de même, monsieur Julien, car sans vous flatter, vous êtes plus joli garçon que lui.

— Pourquoi consent-elle à l'épouser ?

— Il a bien fallu ; monsieur s'est mis en colère et il lui a fait une scène... La chère enfant n'a osé dire non. M. Daumer est arrivé ce matin au Clos à huit heures ; on doit fixer aujourd'hui le jour du mariage.

— Déjà, s'écria Julien.

— Oui, ils ne veulent pas laisser à mademoiselle le temps de se reconnaître.

— Voici une lettre, dit Julien, voulez-vous vous en charger et la remettre à Mlle Thérèse ?

— Je la remettrai, monsieur Julien, mademoiselle l'aura dans un instant.

— Merci, Alexandrine, merci ; je savais d'avance que vous feriez cela pour moi.

Ils se séparèrent et Julien s'éloigna rapidement. Il sortit du parc et reprit le chemin qu'il avait suivi une heure auparavant, pour retourner à Villebelle.

Comme il allait entrer dans l'avenue du Clos, autrement appelée l'allée des Lilas, la voix de M. Ramon frappa son oreille. Il se blottit derrière un bouquet d'arbustes, écoutant et regardant. M. Ramon causait avec un homme âgé de quarante ans environ.

Julien devina aussitôt, dans ce personnage qu'il ne connaissait pas, son rival, M. Daumer. Il ne put saisir ces paroles.

— Qui sait ? disait M. Ramon, il faut absolument que vous soyez mariés dans quinze jours.

— Avouez, mon cher Ramon, que vous avez peur

ont engagé, en effet, six cuisiniers parisiens d'un grand talent, qu'ils ont emmenés avec eux pour propager l'art culinaire dans leur pays et y combattre l'usage du poisson cru, par l'introduction des filets de soles sauce crevettes, du turbot hollandais et de la truite du lac de Genève. Le chef suprême de ces nouveaux missionnaires est, dit-on, le cuisinier d'une des ambassades de Paris. Leurs Excellences auraient séduit ce petit-fils de Carême par l'offre d'un traitement et d'indemnités magnifiques.

Chronique Locale.

SUBSCRIPTION POUR LES INCENDIÉS DE LIMOGES.

(Suite.)

M ^{me} Delaistre.	5 fr.
Un anonyme	25
Un anonyme	5
Un anonyme	6
M. Sergé	20
Société d'Armes	100

Les membres de la Société d'Armes ont inauguré, le 18 août, dans un splendide banquet, leurs nouveaux salons, à l'angle des rues Neuve-Baurepaire et du Portail-Louis. Au milieu d'une si joyeuse fête, ils n'ont pas oublié ceux qui souffrent, et qui ont été si cruellement éprouvés à Limoges.

Avant de quitter la salle, ils ont fait une collecte qui a produit 100 fr.

On ne saurait prendre possession d'un nouvel établissement d'une manière plus noble.

Le rez-de-chaussée sera occupé prochainement par MM. Poitvin frères, qui le décoreront avec beaucoup de goût, pour y établir leur café à l'instar de ceux des boulevards de Paris.

Cette magnifique maison, une des plus belles que possède Saumur, a été construite sous la direction de M. Piette, architecte en notre ville.

Dans son assemblée générale du 21 août, la société de secours mutuels approuvée la Saumuroise a souscrit pour 100 francs en faveur des victimes de l'incendie de Limoges.

Par décrets en date du 13 août, rendus sur la proposition du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, ont été nommés dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, savoir :

Au grade de chevalier, MM. le comte Guy de Charnacé et de Joussetin, propriétaires-agriculteurs dans le département de Maine-et-Loire; Lainé-Laroche, président de la chambre de commerce d'Angers.

A l'occasion de la fête de l'Empereur et d'après les ordres de M. le maréchal ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts,

un nouvel envoi d'ouvrages vient d'être fait à la bibliothèque de Saumur.

L'assemblée de Saint-Louis se tiendra cette année à Varennes, le dimanche 28 de ce mois; et il y aura foire le mercredi 7 septembre suivant.

COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

CONCOURS DE 1864.

PROGRAMME.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Article premier. — Le comice agricole de l'arrondissement de Saumur appelle à concourir les cultivateurs et les éleveurs de bestiaux des races chevalines, bovines, ovines et porcines.

Art. 2. — Des Concours de labourage et d'animaux domestiques auront lieu le jeudi 8 septembre, sur une pièce de terre située commune de Tigné, dépendant de la terre de Riou, appartenant à M. de Contades, exploitée par M. Poitou.

Art. 3. — Ces concours seront dirigés par une Commission du Comice, sous la présidence de M. le Préfet de Maine-et-Loire ou de M. le Sous-Préfet, en son absence.

Art. 7. — Les Membres du Comice pourront concourir dans les mêmes conditions que les autres concurrents.

Art. 8. — Des jurys différents, délégués par la Commission des concours, seront chargés de décerner les prix pour chaque concours.

Chacun de ces jurys sera composé de cinq membres.

Ne pourront faire partie d'un jury les parents des concurrents, jusques et y compris le degré de cousin germain.

Art. 9. — Tout concurrent devra se faire inscrire une heure, au moins, avant l'ouverture des concours, au bureau qui se tiendra, à cet effet, sur le lieu.

Art. 10. — Une prime d'honneur à l'exploitation la mieux dirigée sera décernée à la suite du Concours. Cette prime consistera en une médaille en vermeil, grand module, et 200 fr. en espèces.

CONCOURS DE LABOURAGE.

Art. 11. — A dix heures, les laboureurs inscrits tireront au sort les numéros des lots de labourage. Ils placeront de suite les charrues sur leurs lots, au point de départ, et attendront le signal donné par un roulement de tambour. Toute espèce d'attelage sera admis à concourir.

Le travail durera une heure et demie et cessera au second roulement.

Art. 12. — Tout laboureur qui commencera son ouvrage avant le signal, ou qui le continuera après le signal de la fin, perdra, par l'un de ces faits, tout droit aux prix.

qu'elle avait versées, était assise tristement près de la fenêtre. Ses joues avaient perdu leur teinte rosée; le sourire ne reposait plus sur ses lèvres décolorées. Sa tête, légèrement inclinée, la fixité de son regard terne, l'oppression de sa poitrine, et jusqu'à ses moindres mouvements, tout en elle trahissait un sombre désespoir.

— Mademoiselle, je viens de voir M. Julien, lui dit Alexandrine.

— Julien! il est venu ici, il ne sait donc pas...

— Il sait tout, mademoiselle.

— Que voulait-il alors?

— Il apportait une lettre pour vous. La voici.

Thérèse la prit en tremblant, et ses yeux se voilèrent de larmes.

Alexandrine se retira.

La jeune fille ouvrit la lettre; mais elle essuya plusieurs fois ses yeux pour en faire la lecture.

— J'en étais sûre, il doute de moi, s'écria-t-elle après avoir lu. Ah! il ne sait pas combien je suis malheureuse! Il me demande une réponse; que puis-je lui dire? il n'y a plus de bonheur pour nous sur la terre; nous sommes séparés pour toujours, j'ai promis...

(La suite au prochain numéro.)

Art. 13. — Le labourage devra avoir au moins vingt centimètres de profondeur, pour les charrues attelées de deux bêtes de trait, conduites par le laboureur seul, et quinze centimètres pour les charrues à un cheval.

Art. 14. — Le Jury devra avoir égard à la force des attelages, à la fatigue du tirage, à la sagesse, à la modération des laboureurs, à la profondeur, la largeur et la régularité des raies de labourage, enfin aux difficultés du terrain.

Art. 15. — MM. les Membres du Jury et ceux du Comice agricole auront seuls le droit de parcourir le champ, pendant la durée du labour, et jusqu'à ce que le jury ait terminé son travail.

Art. 16. — Quatre prix seront distribués. Cependant, si le nombre des concurrents admis ne s'élevait pas à seize, il ne serait accordé qu'un prix par quatre concurrents.

Les lauréats des précédents concours du Comice ne pourront obtenir que des prix supérieurs à ceux qui leur ont été déjà décernés; ceux qui ont déjà obtenu le premier prix ne pourront plus y avoir droit, il ne leur sera accordé qu'un rappel de prix, accompagné d'une médaille en bronze.

Les prix seront :

1 ^o Une prime de....	50 fr.
2 ^o id.	40
3 ^o id.	30
4 ^o id.	20

Chaque lauréat recevra, en outre, un exemplaire d'ouvrage sur l'agriculture.

Art. 17. — Il sera donné à chacun des concurrents qui n'aura pas obtenu de prix, à titre d'encouragement, une somme de cinq francs.

CONCOURS D'ANIMAUX DOMESTIQUES.

Espèce chevaline.

Art. 18. — Ne seront admis à concourir que les animaux nés dans l'arrondissement, ou y ayant au moins un domicile de six mois, au jour du Concours.

Aucun animal ne sera admis à concourir, si, au moment de l'enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de la clause ci-dessus, par certificat du maire de sa commune.

Pour l'enregistrement voir l'article 20 ci-dessous.

Quatre primes aux juments poulinières suivies d'un poulain :

1 ^o prime, 45 fr.	3 ^o prime, 25 fr.
2 ^o — 35	4 ^o — 20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) d'un an :

1 ^o prime, 40 fr.	3 ^o prime, 25 fr.
2 ^o — 30	4 ^o — 20

Quatre primes aux poulains (mâles et femelles) de deux ans :

1 ^o prime, 40 fr.	3 ^o prime, 25 fr.
2 ^o — 30	4 ^o — 20

Espèces bovine, porcine et ovine.

Art. 19. — Ne seront admis à concourir que les animaux destinés à la reproduction et entretenus, depuis six mois au moins, dans l'arrondissement de Saumur. Les propriétaires des animaux mâles devront, en outre, avoir pris, avant le Concours, l'engagement de les employer encore, pendant six mois après le Concours, à la reproduction, dans l'arrondissement.

Aucun animal ne devra être admis à concourir, si, au moment de son enregistrement, le propriétaire ne justifie pas de l'engagement ci-dessus, par un certificat du maire de sa commune, constatant qu'il a été pris en présence de trois témoins domiciliés.

Art. 20. — Les animaux présentés au Concours devront être enregistrés au Bureau, qui en prendra le signalement, avant l'ouverture du Concours. Un bulletin d'enregistrement sera délivré au conducteur, qui devra le présenter au Jury, au moment de l'examen.

Aussitôt le bulletin d'enregistrement délivré, les animaux seront conduits à la place qui leur sera indiquée, et les conducteurs devront les y maintenir jusqu'à la fin du Concours.

Art. 21. — Les animaux ayant obtenu des primes (aux concours précédents donnés par le Comice de l'arrondissement de Saumur), ne

pourront être admis à concourir que pour une prime supérieure à celles qu'ils auraient déjà obtenues. Ceux qui y avaient obtenu une première prime précédemment, pourront en obtenir le rappel; mais la première prime serait accordée à l'animal qui viendrait immédiatement après eux dans l'ordre de mérite.

Art. 22. — Les primes seront :

Pour l'espèce bovine.

Aux taureaux de toutes races, âgés d'un an au moins :

Une première prime de....	50 fr.
Une seconde de.....	40
Une troisième de.....	35
Une quatrième de.....	30

Aux vaches laitières de trois à six ans :

Une première prime de....	40 fr.
Une seconde de.....	35
Une troisième de.....	30
Une quatrième de.....	20

Aux génisses de toutes races, âgées de dix-huit mois au moins et n'ayant pas encore eu de veau :

Une première prime de....	40 fr.
Une seconde de.....	35
Une troisième de.....	30
Une quatrième de.....	20

Pour l'espèce porcine.

Aux verrats de toutes races, âgés de six mois au moins :

Une première prime de....	30 fr.
Une seconde de.....	25
Une troisième de.....	20

Aux truies de toutes races, âgées de six mois au moins :

Une première prime de....	20 fr.
Une seconde de.....	15
Une troisième de.....	10

Pour l'espèce ovine.

Au plus beau bélier..... 30 fr.

Au plus beau lot de six brebis. 30

Art. 23. — Une prime de trente francs sera décernée à la meilleure charrue vigneronne présentée au Concours.

Une seconde de vingt francs à celle qui suivra dans l'ordre de mérite.

Art. 24. — Si, dans l'une des catégories d'animaux admis au Concours, aucun n'était jugé digne de l'un des prix, la prime ne sera pas délivrée; mais, sur la proposition du Jury, la Commission du Comice pourra décerner des primes moindres et même en plus grand nombre que celles portées au présent, pourvu, toutefois, que le chiffre total ne dépasse pas celui fixé par les articles 18 et 22 ci-dessus.

Si aucun des animaux d'une catégorie n'était jugé digne d'une prime, il n'en serait pas distribué.

Il pourra être décerné des mentions honorables aux animaux ayant le plus approché du prix.

Il sera délivré aux propriétaires des animaux primés des certificats constatant les primes obtenues.

Fait et arrêté, etc.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODRT.

Dernières Nouvelles.

Le Morning-Post maintient l'existence de la sainte-alliance. Il dit que la catastrophe danoise vient de la non-entente de la France et de l'Angleterre.

Il ajoute que l'union des deux grandes puissances occidentales prévient les dangers dont la sainte-alliance menace l'Europe.

Belfast, 21 août. — La tranquillité continue.

On s'attendait à voir les troubles recommencer aujourd'hui à l'occasion de l'enterrement des catholiques, mais l'ordre a été maintenu.

Les amis des morts avaient seuls été autorisés à suivre le convoi. On assure qu'un autre individu, blessé mardi dans Sandy-Row par une balle de la force publique, est mort aujourd'hui. Les autorités ne permettront pas de procession pour l'enterrement des morts orangistes. On espère que les affaires commerciales reprendront demain.

Pour les dernières nouvelles : P. GODRT.

de ce petit M. Prugnot.

— Peur, non; mais on ne sait pas de quoi les amoureux sont capables. Thérèse est bien disposée en ce moment; il ne faut pas qu'un retard lui permette de changer d'idées.

— Votre fille ne vient-elle pas de me donner sa parole?

— C'est vrai, mais...

— Allons donc! ma personne suffit pour la maintenir dans ses bonnes intentions.

— Si elle revoyait le neveu du curé, je ne répondrais pas...

M. Daumer se mit à rire bruyamment, et lorsque M. Ramon reprit la parole, Julien ne put entendre que ces mots :

— J'y ai mis bon ordre.

Les deux hommes se trouvaient déjà loin de lui.

— « Mariée dans quinze jours, s'écria Julien. Oh! tout est perdu, ma lettre arrivera trop tard. »

Il se releva, s'élança dans la campagne et courut comme un insensé à travers champs jusqu'au village.

Mlle Ramon venait de quitter son père et M. Daumer et de rentrer dans sa chambre, lorsque sa femme de charge se présenta devant elle.

La jeune fille, les yeux rougis par les larmes

VILLE DE SAUMUR.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

ADJUDICATION des fournitures en pain à livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1865.

Le mercredi 24 août 1864, à une heure de l'après-midi, en l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en pain à livrer au Bureau de Bienfaisance, pendant l'année 1865.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 3 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 26 juillet 1864.

Le Maire, Député au Corps-Législatif, LOUVET.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (Noms, prénoms, profession), demeurant à _____, faisant élection de domicile à Saumur au Bureau de Bienfaisance, m'engage à fournir à cet établissement, pour les besoins du service, pendant l'année 1865, aux époques qui me seront indiquées, tout le pain, en quelque quantité et en quelque qualité que ce soit, dont l'administration me fera la demande, au prix de (indiquer le prix en toutes lettres) le kilogramme de pain de 3^e qualité.

Je déclare en outre, si je suis adjudicataire, me soumettre à toutes les conditions du cahier

des charges dont j'ai pris connaissance.

Saumur, le _____ (Signature.)

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier timbré de 50 centimes et mise sous enveloppe cachetée.

VILLE DE SAUMUR.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

ADJUDICATION des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1865.

Le mercredi 24 août 1864, à une heure de l'après-midi, en l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance, pendant l'année 1865.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 3 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 26 juillet 1864.

Le Maire, Député au Corps-Législatif, LOUVET.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (Noms, prénoms, profession), demeurant à _____, faisant élection de domicile à Saumur au Bureau de Bienfaisance, m'engage à fournir à cet établissement, pour les besoins du service, pendant l'année 1865, aux époques qui me seront indiquées, toute la

viande de première qualité dont l'administration me fera la demande, au prix de (indiquer le prix en toutes lettres) le kilogramme de bœuf, avec cette explication que le prix du kilogramme de veau et mouton par moi fourni, me sera payé au même prix, augmenté de vingt pour cent.

Je déclare en outre, si je suis adjudicataire, me soumettre à toutes les conditions du cahier des charges dont j'ai pris connaissance.

Saumur, le _____ (Signature.)

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier timbré de 50 centimes et mise sous enveloppe cachetée.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION du bail à ferme des droits de location des places aux foires et marchés de la ville de Saumur, pour cinq années, qui commenceront le 1^{er} janvier 1865.

Le mardi 20 septembre 1864, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, à l'adjudication, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur, du bail à ferme des droits de location des places aux foires et marchés de la ville de Saumur.

La mise à prix est fixée à 13,550 francs. Les enchères ne seront pas inférieures à 50 francs.

Chaque enchérisseur ne sera admis à porter des enchères que sur la présentation d'un certificat de moralité et de solvabilité délivré par le maire de sa commune.

Le cahier des charges sera communiqué, au secrétariat de la Mairie de Saumur, à toutes personnes qui désireront en prendre connaissance, tous les jours, de onze heures à trois heures (fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 12 août 1864.

Le Maire, député au Corps-Législatif, (381) LOUVET.

Marché de Saumur du 20 Août.

Froment (l'hectol.)	16 23	Huile de lin.	56
2 ^e qualité.	15 60	Paille hors barrière	39 50
Seigle.	9 50	Foin.	84 85
Orge.	10	Luzeine (les 750 k)	92 83
Avoine anc. (entrée)	9 20	Graine de trèfle	—
Fèves.	12	— de luzerne.	—
Pois blancs.	30	— de colza.	31
— rouges.	28	— de lin.	29
Cire jaune (50 kil).	200	Amandes en coques	—
Huile de noix ord.	60	(l'hectolitre).	—
— de chenevis.	52	— cassées (50 k.)	—

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1863.	1 ^{re} qualité	60 à 75
Id.	2 ^e id.	50 à 55
Ordin., envir. de Saumur, 1863	1 ^{re} id.	48 à 50
Id.	2 ^e id.	45 à 48
Saint-Léger et environs 1863,	1 ^{re} id.	45 à 48
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Le Puy-N.-D. et environs 1863,	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	38 à 40
La Vienne, 1863.	—	32 à 36

ROUGES (3).

Souzay et environs 1863.	—	80 à 100
Champigny, 1863.	1 ^{re} qualité	180 à 200
Id.	2 ^e id.	120 à 150
Varrains, 1863.	—	70 à 80
Bourgueil, 1863.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1863.	—	70 à 80
Chinon, 1863.	1 ^{re} id.	68 à 70
Id.	2 ^e id.	60 à 65

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

MAISON

A Saumur, rue du Portail-Louis, n° 36. S'adresser audit notaire. (379)

Étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER,

UNE MAISON AVEC JARDIN, située au Pont-Fouchar, à l'angle de la rue des Pauvres, dépendant de la succession de M^{me} veuve MARGAIN. On vendrait le jardin par parties. UNE AUTRE MAISON, située à Saumur, rue des Payens, autrefois occupée par M^{me} GUÉRIN-SAVATIER. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (374)

A VENDRE

PRÉSENTMENT,

UN CLOS DE VIGNE

En bon rapport,

Situé à Bagneux, rue des Pauvres, près de la grande route.

Ce clos contient environ 95 ares 73 centiares, avec une petite habitation, pressoir et ses ustensiles, cave et puits; le tout renfermé de murs, avec environ 500 arbres à fruits, tant en espalier qu'en bordures d'allées.

S'adresser, pour voir la propriété, à M. HAUDOUIN, qui en est le plus proche voisin, et, pour traiter, à M. BRAZIER, rue Saint-Jean, à Saumur.

Il sera donné toute facilité de paiement. (377)

A VENDRE

UN CHEVAL DE SELLE.

S'adresser chez M. VÉRON, limonadier. (381)

Étude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

Un JARDIN, sis à Saumur, rue de Nantilly, joignant la maison d'octroi, d'une contenance de 50 ares environ, propre à bâtir.

S'adresser à M. HURTAULT, entrepreneur, et à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (376)

A VENDRE

Une TRÈS-JOLIE CHIENNE COUCHANTE, race anglaise, parfaitement dressée, âgée de 3 ans.

S'adresser à M. LEVÊQUE-CHAUVEAU à Coutures. (375)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON, rue Royale.

S'adresser à M^{me} RAGUIDEAU.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement,

Ou pour la St-Jean 1865,

Une MAISON, sise à Saumur, rue Saint-Jean, 26, anciennement occupée par M. Gustave Veron.

S'adresser à M. PLÉ, commissaire-priseur, ou à M. ROSSIGNOL, propriétaire à Pocé, près Saumur. (372)

Une maison de commerce dans le département de Maine-et-Loire demande un associé.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Les imprimeurs qui désirent vendre, comme les personnes qui désirent acquérir une IMPRIMERIE, peuvent s'adresser à l'administration du Gutenberg, rue du Bac, n° 93, la seule en rapport avec toute l'imprimerie de France. (299)

Une personne désirant se retirer des affaires, pour cause de santé, céderait son industrie, qui peut rapporter un bénéfice considérable.

Garantie de succès. — Cette industrie est brevetée. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

On demande un emploi de régisseur.

Les meilleurs certificats seront produits, et dans la gestion, il sera apporté l'expérience de quinze années de stage dans le notariat.

S'adresser au bureau du journal.

Construction de Machines

A VAPEUR, FIXES ET LOCOMOBILES.

Plusieurs brevets d'invention.

Machines agricoles, moulins, transmissions de machines, pièces détachées de tour, forges et ajustages, outils mécaniques.

H. GAULTIER,

MÉCANICIEN,

Boulevard de Laval, Angers, Représenté par son frère, A. GAULTIER-BRIÈRE, Grand'Rue, n° 9, Saumur.

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes, grand in-8°, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits, concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement: 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs, et chez les principaux libraires du département.

LA VILLE DE SAUMUR, Son Budget, SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal,

Prix: 1 Franc,

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 20 AOUT.			BOURSE DU 22 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	66 35	»	»	66 35	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	94 75	»	15	94 50	»	25
Obligations du Trésor.	437 50	»	»	437 50	»	»
Banque de France.	3370	»	5	3360	»	10
Crédit Foncier (estamp.)	1220	»	»	1220	»	»
Crédit Foncier, nouveau.	1220	»	»	1220	»	»
Crédit Agricole	752 50	»	»	752 50	»	»
Crédit industriel.	760	»	5	767 50	7	50
Crédit Mobilier	1018 75	1	25	1010	»	8 75
Comptoir d'esc. de Paris.	980	»	»	980	»	»
Orléans (estampillé)	887 50	»	»	890	2	50
Orléans, nouveau	795	»	»	796 25	1	25
Nord (actions anciennes).	985	1	25	980	»	5
Est.	492 50	»	2 50	491 25	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	930	»	»	928 75	»	1 25
Lyon nouveau.	930	»	»	930	»	»
Midi.	640	»	2 50	640	»	»
Ouest	525	»	»	521 25	»	3 75
C ^e Parisienne du Gaz	1662 50	2	50	1665	2	50
Canal de Suez	473 75	»	1 25	470	»	3 75
Transatlantiques.	558 75	»	»	560	1	25
Emprunt italien 5 0/0.	68 10	»	05	67 90	»	20
Autrichiens	431 25	2	50	430	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	540	»	»	542 50	2	50
Victor-Emmanuel	350	1	25	347 50	»	2 50
Russes	»	»	»	»	»	»
Romains	337 50	»	1 25	337 50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol.	620	»	»	615	»	5
Saragosse	507 50	5	»	506 25	»	1 25
Séville-Xérès-Séville	446 25	»	»	446 25	»	»
Portugais	300	»	»	300	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	302 50	»	»	302 50	»	»
Orléans	292 50	»	»	292 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	291 25	»	»	291 25	»	»
Ouest	287 50	»	»	287 50	»	»
Midi.	285	»	»	285	»	»
Est.	290	»	»	290	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.